

EXTRAIT DU REGISTRE

DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DE LA COMMUNE DE BOUJAN SUR LIBRON

SEANCE DU 8 DECEMBRE 2022

L'an deux mille vingt-deux, le huit décembre, le Conseil Municipal régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi à la Salle du Conseil Municipal sous la Présidence de Monsieur ABELLA Gérard, Maire.

Présents : ABELLA Gérard, LONG Jean-Emmanuel, FARO-TAURINES Bernadette, ARGELIES René, JOFFRE Edith, JACQUET Jean-François, ALBERT Sylvie, PLARD Geneviève, ENJALBY Christiane, JAMME-SERRES Arnaud, BONHUIL-SABOT Frédéric, MORLA Alexandre, VIEREN Dominique.

Absents procurations : LORIZ-GOMEZ Sylviane (FARO-TAURINES Bernadette), CASSAN Pierrette (PLARD Geneviève), ENJERLIC Philippe (JACQUET Jean-François), FERREIRA Sylvie (ABELLA Gérard), GIL Sandrine (ENJALBY Christiane), LACROIX Olivier (JAMME-SERRES Arnaud), DUIVON Stéphane (ALBERT Sylvie), LEGRAND Mélanie (ARGELIES René), SIMAEYS Julia (JOFFRE Edith).

Absent : DUMOULIN Alexandre.

Monsieur Frédéric BONHUIL-SABOT est élu secrétaire de séance.

DELIBERATION N°15

OBJET : ADMINISTRATION GENERALE – DEPLACEMENT DE LA STELE JUSTIN REVEILLE

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

CONSIDERANT que la Commune de Boujan sur Libron a érigé une stèle en la mémoire de Justin Réveille le 11 novembre 1995,

CONSIDERANT que la stèle est située à proximité du futur Pôle Médical,

CONSIDERANT dès lors la nécessité de déplacer la stèle,

VU l'accord de la famille de déplacer la stèle Justin Réveille,

Monsieur le Maire rappelle aux membres de l'assemblée délibérante qu'une stèle a été érigée par la Commune le 11 novembre 1995 en la mémoire de Justin Réveille ; héros de la Grande Guerre.

Cette dernière se situe à proximité des anciens ateliers municipaux qui ont été récemment cédés pour accueillir le futur Pôle Médical.

Monsieur le Maire propose aux membres du Conseil Municipal de déplacer la stèle Justin Réveille au cimetière.

2022-67

Envoyé en préfecture le 09/12/2022

Reçu en préfecture le 09/12/2022

Publié le

SLO

ID : 034-213400377-20221208-D202267-DE

Après en avoir délibéré,
Le Conseil municipal, à la majorité (21 votes pour et 1 abstention : Mr VIEREN Dominique)

AUTORISE Monsieur le Maire à déplacer la stèle Justin Réveille au cimetière.

Fait et délibéré, les jours, mois et an susdits.

Pour expédition conforme

Le Maire
Gérard ABELLA

Certifié exécutoire compte tenu
de la transmission en
Préfecture le 09/12/2022
Fait à BOUJAN SUR LIBRON
Le 09/12/2022

